

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2026

Date de convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOU DAL Nicolas, M. ETIENNE Jessy, M. FOULON Lionel, Mme GUEHENNEUX Fanny, Mme GUILLEMET Pauline, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGO UX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, M. ONNO Jean-Marc, Mme PHILIPPE Marie, M. POCARD Christian, M. POURCHASSE Antoine, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Absents ayant donné procuration :

Mme LE CLAINCHE Marine à M. LE BOT Jean-Pierre
Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn à Mme AMIOT-BOTUHA Carole
Mme PINET Sandra à M. CADORET Philippe

nombre de conseillers en exercice	27
nombre de présents	24
nombre d'absents	3
nombre de votants	27
procurations	3
Quorum	14

Secrétaire de séance : M. FOULON Lionel

2026-D53 – Acquisition du bâtiment de la pharmacie

Vu les présentations du projet d'achat du bâtiment de la pharmacie du 17 avril et 12 juin 2026,

Vu l'attestation de valeur réalisée par Maître De Reneville estimant le bâtiment, du 18 mars 2026.

Vu l'avis des domaines du 26 juin 2026.

Lors des conseils municipaux du 17 avril et 12 juin 2026, il avait été présenté le projet d'acquisition du bâtiment de la pharmacie de Naizin. Pour rappel, le bâtiment est situé rue de la Métairie est composé d'un local commercial, un bureau, une salle de préparation, une salle de vaccination, des réserves, d'un studio de garde et d'un parking.

Suite au dernier Conseil Municipal, une équipe d'élus a travaillé avec Mme MARQUET sur les modalités de cession.

Il est proposé l'acquisition du bâtiment pour un montant de 224 000€, duquel serait déduit l'équivalent d'un loyer de 1 500€ durant 6 mois. Ainsi, la proposition d'acquisition s'établirait à 215 000€. Cette proposition s'appuie notamment sur une cession réalisée récemment d'une officine voisine, sur la base d'une valeur de 833€/m². Compte tenu du bon état général, il est justifié de retenir une valorisation supérieure correspondant à environ 1 075€/m².

La majorité du Conseil Municipal est favorable à l'acquisition.

Le Conseil municipal donne son accord pour un prix d'achat de 224 000 € avec une marge de manœuvre pour les loyers laissé libre à M. le Maire.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité :

- D'acquérir les parcelles ainsi que le bâtiment situés rue de la Métairie à Naizin, parcelles cadastrées section AA 217 (645 m²) et AA 222 (147 m²) soit une superficie totale de 792 m² appartenant à la SCI Viviane MARQUET ;
- D'approuver l'acquisition par la commune d'EVELLYS les parcelles susmentionnées et le bâtiment pour un montant de 224 000€ ;
- D'octroyer 1 500€ de loyer à Mme MARQUET mensuellement ;
- Que le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire de déterminer la durée du loyer qui sera déduit du prix d'achat ;
- D'autoriser la prise en charge des frais annexes et des frais d'actes pour l'acquisition des parcelles susmentionnées ;
- D'autoriser M. le Maire à signer les actes notariés et tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération ;
- D'autoriser M. le Maire à inscrire ces parcelles ainsi que le bâtiment à l'inventaire communal ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette opération d'acquisition.

POUR	26
CONTRE	1
ABSTENTION	0

M. ETIENNE

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
Et publication électronique le : 29/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Lionel FOULON

Le Maire,
Philippe CADORET

